

TARIFS MATERNELLE TPS (*Très Petite Section*) 2020/2021

Document à retourner au secrétariat dument rempli, daté et signé

Nom de l'élève : _____ **Prénom :** _____ **Classe :** _____ **Régime :** _____

1. CONTRIBUTION DES FAMILLES :

Montant de la contribution **98.40 €** par mois

Les familles des élèves de TPS qui poursuivront leur scolarité à l'école Saint-Charles bénéficieront d'une réduction de la contribution des familles de 98.40 € par année sur les 3 prochaines années.

2. DEMI-PENSION :

Forfait annuel (4 repas par semaine) **768 € par an**

Repas occasionnel **6,40 € le repas**

3. GARDERIE ET ETUDE SURVEILLEE :

Forfait garderie du matin **199 € par an**

Garderie du matin occasionnelle **2.80 € par jour**

Forfait étude et garderie du soir, du lundi au vendredi **242 € par an**

Etude et garderie du soir occasionnelle **3.80 € par jour**

4. FRAIS ANNEXES :

Fournitures scolaires **27 € par an**

L'organisation d'animations et de sortie de classe nécessite le paiement de réservation à l'avance. Une absence non justifiée ne pourra pas donner lieu à un remboursement supérieur à la moitié du montant de la participation demandée. Ces frais sont estimés à : **60 € par an (en maternelle)**

5. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES :

Cotisation A.P.E.L (sauf si déjà réglée dans un autre établissement **27 € par an** **oui**

fournir un justificatif. **En cas de désaccord merci de nous informer par écrit.** **non**

6. REDUCTIONS FAMILLES :

Dans le cas où la famille inscrit plusieurs enfants dans le groupe scolaire Saint-Charles des réductions sont accordées sur la scolarité la plus faible :

10 % pour le 2^e enfant, **15 %** pour le 3^e, et **20%** pour le 4^e et les suivants.


Les frais d'impayés seront refacturés.

7. MODES DE REGLEMENT : Chèque Prélèvement

Blois, le

Signature du Père

Signature de la Mère



Soutenez l'éducation de vos enfants
SOYEZ SOLIDAIRE !

Faites un don à la Fondation Victor Dillard (Réduction d'impôts de 66% des sommes versées).
La Fondation Victor Dillard a été reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal Officiel. Elle présente un caractère éducatif, philanthropique, social, culturel.

Vous trouverez dans le dossier d'inscription un formulaire qui permettra que votre don soit affecté à un projet de Saint-Charles. <http://>